



Dépot de dossier pour demande de naturalisation par DECRET

Par **DATILUS DIEUDONNE**, le **05/06/2018** à **20:06**

Bonjour à vous tous et merci d'avance pour les réponses que vous allez m'apporter.

Je suis réfugié politique depuis 2014, mes enfants sont entrés en France par réunification familiale ,mais ne sont pas eux aussi réfugiés.

Dès leurs entrés en France ,j'ai informé l'OFPRA qui de leur coté me demande les originaux de leurs actes de naissance qu'il doit garder; ce que j'ai fait

Aujourd'hui pour un dépôt de dossier de demande par décret de naturalisation la préfecture m'exige les originaux de ces actes. Impossible de les récupérer. Étant réfugié je ne peux pas demander une telle pièce auprès de l'ambassade de mon pays d'origine.Cela implique : impossibilité de déposer le dossier.

Si quelqu'un a UN COMMENT FAIRE qu'il m'aide SVP.

Merci déjà pour vos aides.